

Annonce légale

DATE DE PARUTION 25-03-2022

RÉFÉRENCE 22EJ08015

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE MODELE LIBRE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej08015/>

CB MILLESIME FILTRATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
4 ZAE Champ de Jamard
33790 PELLEGRUE
440 631 216 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes de ses décisions du 24 mars 2022, l'associée unique a décidé :

- La modification de l'objet social à compter du même jour.

En conséquence, l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, a été modifié comme suit :

Ancienne mention : La filtration de vin ; électricité ; prestation de services ; travaux de bâtiments sur chantier ; l'embouteillage et le traitement des vins.

Nouvelle mention :

Les prestations mobiles et itinérantes de filtration, traitement, embouteillage, conditionnement et mise en bag in box (BIB) ; Le négoce de produits, consommables et « matières sèches » utilisées dans les activités itinérantes et mobiles ; Toutes prestations de services viti-vinicoles.

- La transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Sa durée, son siège social, sa dénomination sociale, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 7.500 Euros, divisé en 750 actions.

- La cessation des fonctions de Messieurs David BOUDENS et Yannick CADIC, co-gérants, du fait de la transformation.

- La nomination en qualité de Président de Monsieur David BOUDENS, demeurant La Niocaise 33790 PELLEGRUE,

- La nomination en qualité de Directeur Général de Monsieur Yannick CADIC, demeurant 2 Merlet 33790 CAZAUGITAT,

- La transmission des actions - Agrément : Cessions soumises à agrément de la majorité dans tous les cas,

- La modification des statuts de la société en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis

<https://www.echos-judiciaires.com> - Annonce publiée le 25/03/2022